

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

Session extraordinaire du Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines tenue le mardi 3 juillet 2018, à 18 h 30 en la salle du conseil de l'hôtel de ville

Sont présents :	M. le Maire	Guy Charbonneau
	Mmes les Conseillères	Véronique Baril Julie Boivin Isabelle Hardy
	MM les Conseillers	Pierre Berthiaume Denys Gagnon Keven Renière
	M. le directeur général	Alain Cassista
	La greffière	Geneviève Lazure

2018-07-03 - 227

Ouverture de la séance

La séance est ouverte à 18 h 30 par Monsieur Guy Charbonneau, maire de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines et Madame Geneviève Lazure agit comme secrétaire.

2018-07-03 - 228

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Madame la Conseillère Isabelle Hardy, appuyé par Monsieur le Conseiller Pierre Berthiaume et résolu à l'unanimité :

D'adopter l'ordre du jour de la présente séance extraordinaire en retirant le point numéro 4;

ADOPTÉ

2018-07-03 - 229

Autorisation de signature Entente de travaux et d'occupation du domaine public Travaux de réfection du Boulevard Gibson

Attendu que la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines est propriétaire d'une partie du boulevard Gibson ayant une longueur de 200 mètres;

Attendu que Sa Majesté la Reine du Chef du Canada est propriétaire de la partie résiduelle du boulevard Gibson;

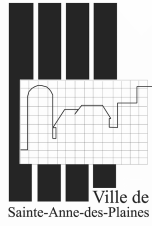
Attendu que la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines s'est engagée envers Sa Majesté la Reine du Chef du Canada à procéder à la réfection de la partie du boulevard Gibson lui appartenant, et ce, au plus tard au moment où Sa Majesté la Reine du Chef du Canada procéderait à la réfection du boulevard Gibson;

Attendu que la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines n'a pas procéder à la réfection du boulevard Gibson;

Attendu que pour faciliter la réfection de la totalité du boulevard Gibson et assurer une uniformité de la qualité de la chaussée, Sa Majesté la Reine du Chef du Canada se chargera de gérer le projet de réfection du boulevard Gibson en totalité;

Attendu que les autorités fédérales ont soumis un projet d'entente de travaux et d'occupation du domaine public;

Il est proposé par Madame la Conseillère Véronique Baril appuyé par Monsieur le Conseiller Denys Gagnon et résolu à l'unanimité :



Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

2018-07-03 - 229

(suite)

Que la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines soit autorisée à conclure une entente avec Sa Majesté la Reine du Chef du Canada concernant la réfection du boulevard Gibson, le tout selon le projet d'entente de travaux et d'occupation du domaine public préparé par les autorités fédérales, et ce, sujet à l'obtention de tout décret d'autorisation du gouvernement du Québec qui pourrait être requis en vertu de la *Loi sur le ministère du Conseil exécutif du Québec*;

Que le maire ou la mairesse suppléante et la greffière ou la greffière adjointe soient autorisés à signer ladite entente de travaux et d'occupation du domaine public et tous les documents s'y rapportant afin de donner plein effet à la présente résolution;

ADOPTÉ

2018-07-03 - 230

Autorisation de signature Vente du lot 5 160 411 à Placements C.L.Y.R. inc.

Attendu que la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines a signé une promesse d'achat aux termes de laquelle elle promet de vendre le lot 5 160 411 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne, à la société par actions Placements C.L.Y.R. inc. pour un montant de 5,00 \$ le pied carré et une somme globale d'environ 5 186,32 \$ excluant les taxes applicables;

Attendu qu'il y a lieu de procéder à la signature de l'acte notarié à cet effet;

Il est proposé par Madame la Conseillère Julie Boivin, appuyé par Monsieur le Conseiller Pierre Berthiaume et résolu à la majorité :

Que la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines vende le lot 5 160 411 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne, à la société par actions Placements C.L.Y.R. inc. pour un montant de 5,00 \$ le pied carré et une somme globale d'environ 5 186,32 \$ excluant les taxes applicables;

Que le maire ou la mairesse suppléante et la greffière ou la greffière adjointe soient autorisés à signer tous les documents s'y rapportant et à consentir à cet égard aux modalités que pourrait exiger l'intérêt de la Ville;

ADOPTÉ

2018-07-03 - 231

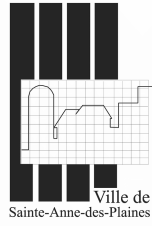
Modification à la résolution 2018-06-205 Travaux supplémentaires - Construction d'un corridor protégé et d'un pluvial aux abords du monte-personne de l'hôtel de ville

Attendu que par le biais de la résolution 2018-06-205, il a été résolu que la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines autorise les travaux supplémentaires pour la construction du corridor protégé et pour l'ajout d'un pluvial aux abords du monte-personne de l'hôtel de ville par Gilles Malo Entrepreneur Général au montant de 51 990,56 \$ incluant les taxes ;

Attendu que l'estimation des coûts au montant de 51 990,56 \$ excluait les taxes ;

Attendu que la résolution aurait dû mentionner que la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines autorisait les travaux supplémentaires par Gilles Malo Entrepreneur Général pour l'ajout du corridor protégé et du pluvial pour un montant de 51 990,56 \$ excluant les taxes ;

Il est proposé par Madame la Conseillère Isabelle Hardy, appuyé par Madame la Conseillère Véronique Baril et résolu à la majorité :



Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

2018-07-03 - 231

(suite)

De modifier la résolution portant le numéro n° 2018-06-205, afin d'autoriser les travaux supplémentaires par Gilles Malo Entrepreneur Général pour l'ajout d'un corridor protégé et d'un pluvial aux abords de l'hôtel de Ville pour un montant de 51 990,56 \$ excluant les taxes;

ADOPTÉ

2018-07-03 - 232

Engagements auprès du MDDELCC dans le cadre de la demande d'autorisation pour la mise à niveau du poste de pompage principal

Attendu qu'aux termes d'une résolution adoptée le 12 septembre 2017, le Conseil municipal a mandaté la firme BHP Conseils afin de présenter une demande d'autorisation auprès du Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) en vertu de l'article 32 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (LQE), concernant la mise à niveau du poste de pompage principal;

Attendu que par un avis du MDDELCC daté du 29 janvier 2018, la firme BHP Conseil était avisée que les travaux d'augmentation de la capacité de pompage du poste principal engendreraient une modification des exigences de débordement;

Attendu qu'aux termes d'une autre lettre du MDDELCC datée du 29 janvier 2018, la firme BHP Conseil a été informée que le MDDELCC exigeait certains engagements de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines pour poursuivre l'analyse de la demande d'autorisation concernant la mise à niveau du poste de pompage principal;

Il est proposé par Madame la Conseillère Isabelle Hardy, appuyé par Monsieur le Conseiller Keven Renière et résolu à la majorité :

Que la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines s'engage à mettre en œuvre un programme de suivi tel que demandé dans la lettre du MDDELCC datée du 29 janvier 2018;

Que la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines s'engage à transmettre les résultats du programme de suivi qui aura été mis en œuvre au MDDELCC;

Que la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines s'engage à effectuer l'évaluation de la capacité des postes de pompage et des trop-pleins (étalonnage) après la mise en service des ouvrages et à retourner les fiches révisées au MDDELCC;

Que la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines s'engage à mettre à jour le chapitre 2 du *Cahier des exigences environnementales* tel que demandé dans la lettre du MDDELCC datée du 29 janvier 2018;

Que la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines s'engage à respecter les nouvelles exigences de débordements révisées du MDDELCC;

ADOPTÉ

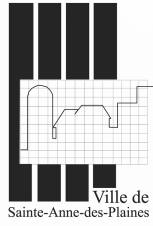
2018-07-03 - 233

Avis de motion et dépôt - Règlement n° 976 Règlement décrétant un emprunt de 7 900 000 \$ pour les travaux de construction et d'aménagement du lien Blainville/Sainte-Anne-des-Plaines/Terrebonne de la piste cyclable Les Moulins d'En Haut ainsi que pour l'acquisition des terrains et des servitudes nécessaires à l'aménagement dudit lien de la piste cyclable

Monsieur Keven Renière donne avis de motion de la présentation, à la prochaine séance ou à une séance subséquente, d'un projet de règlement décrétant un emprunt de 7 900 000 \$ pour les travaux de construction et d'aménagement du lien Blainville/Sainte-Anne-des-Plaines/Terrebonne de la piste cyclable Les Moulins d'En Haut ainsi que pour l'acquisition des terrains et des servitudes nécessaires à l'aménagement dudit lien de la piste cyclable selon le projet de règlement n° 976 et dépose ledit projet de règlement;

Monsieur le maire en fait la présentation conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

ADOPTÉ



Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

2018-07-03

Période de questions

On procède à la période de questions de l'assistance.

2018-07-03 - 234

Levée de l'assemblée

Il est résolu à l'unanimité :

De clôturer la présente assemblée considérant que l'ordre du jour est présentement épuisé.

ADOPTÉ

Guy Charbonneau, maire

Geneviève Lazure, greffière